

Expérimenter la construction du bâtiment performant de demain

—

Accompagnement des Bailleurs sociaux

DREAL HAUTS-DE-FRANCE

Bureau CRHH
14/03/2017



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

Une expérimentation pour préparer la réglementation

Tester deux nouveaux indicateurs pour la future réglementation environnementale des bâtiments neufs

Bilan BEPOS

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Expérimenter en grandeur réelle des niveaux d'ambition nouveaux et apprécier la faisabilité technique et la soutenabilité économique

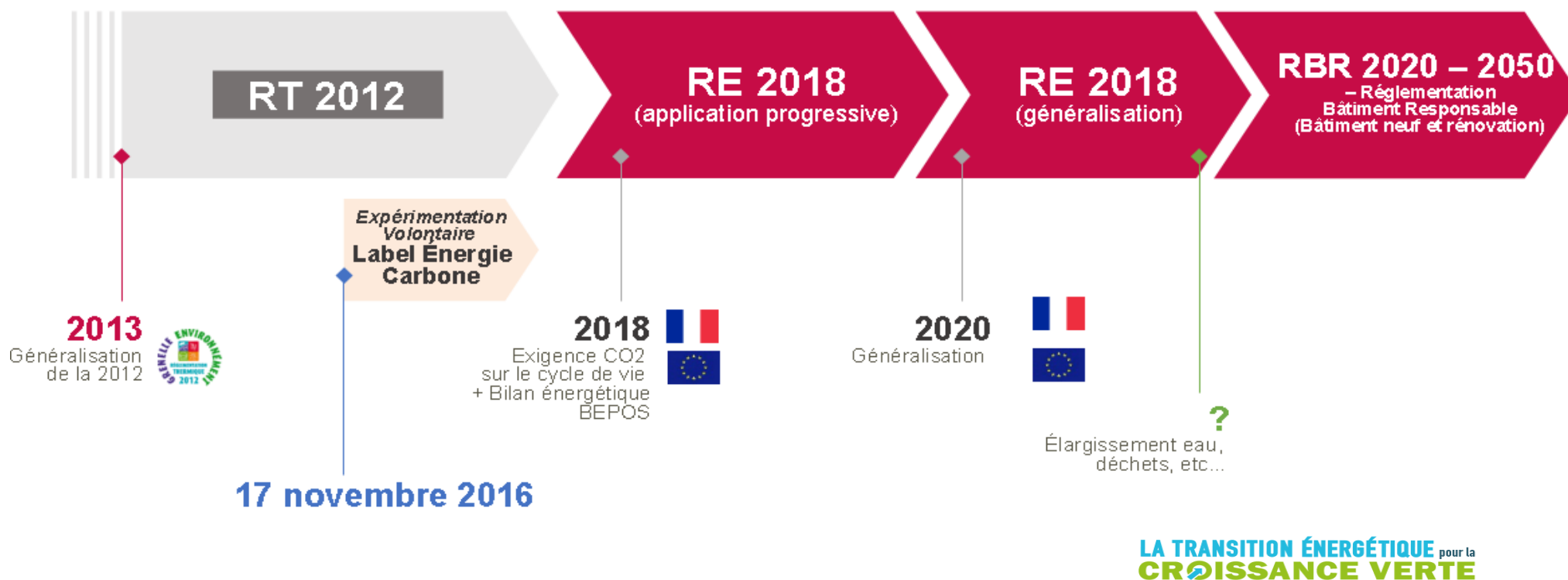
Construire une future réglementation environnementale sur une base partagée et pragmatique

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Une expérimentation pour préparer la réglementation

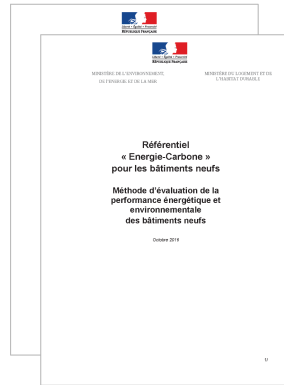
Co-construire la RE 2018 sur la base du couple énergie-carbone



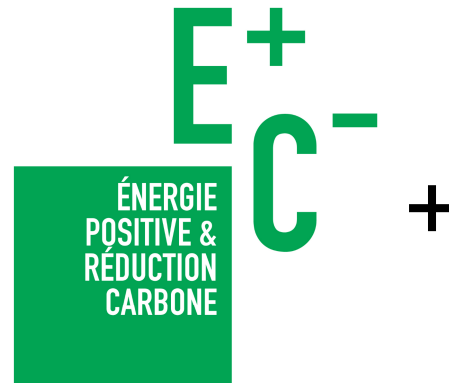
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Les 3 piliers de l'expérimentation

Référentiel
« énergie - carbone »



Label



Observatoire



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Référentiel « énergie-carbone » :

La méthode combine :

1

Bilan BEPOS

Évaluation
de la **PERFORMANCE**
ÉNERGÉTIQUE



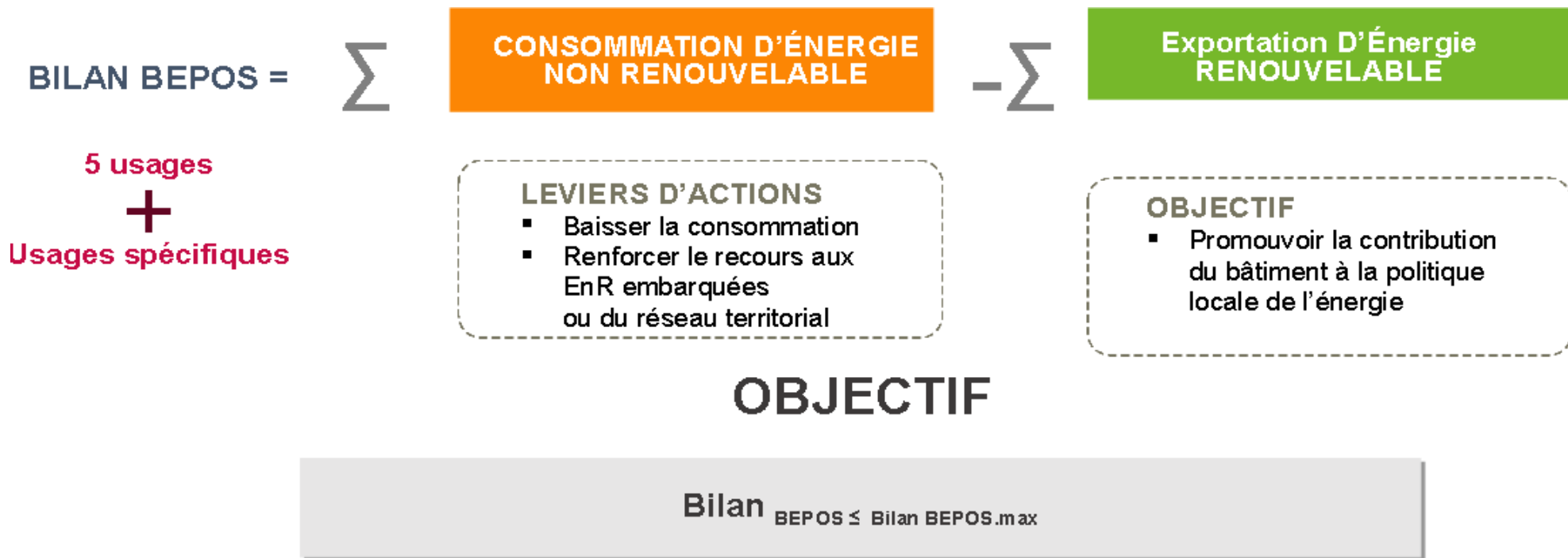
2

Calculs Eges

Évaluation
des émissions des **GAZ**
À EFFET DE SERRE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Référentiel « énergie-carbone » : Bilan BEPOS



Référentiel « énergie-carbone » : Bilan BEPOS

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

1ÈRE ÉTAPE

Sobriété

Les besoins
du bâtiment



**Enveloppe
du bâti**

Bbio
sur 3 usages

2ÈME ÉTAPE

Efficacité

Les consommations
du bâtiment



**Systeme
du bâti**

Cep
sur 5 usages

3ÈME ÉTAPE

Recours aux enr

Les consommations
NR/R du bâtiment



**Énergie
utilisée**

Indicateur BEPOS
sur tous les usages

4ÈME ÉTAPE

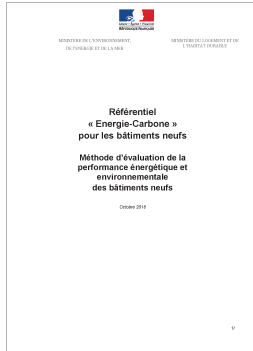
LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ renouvelable



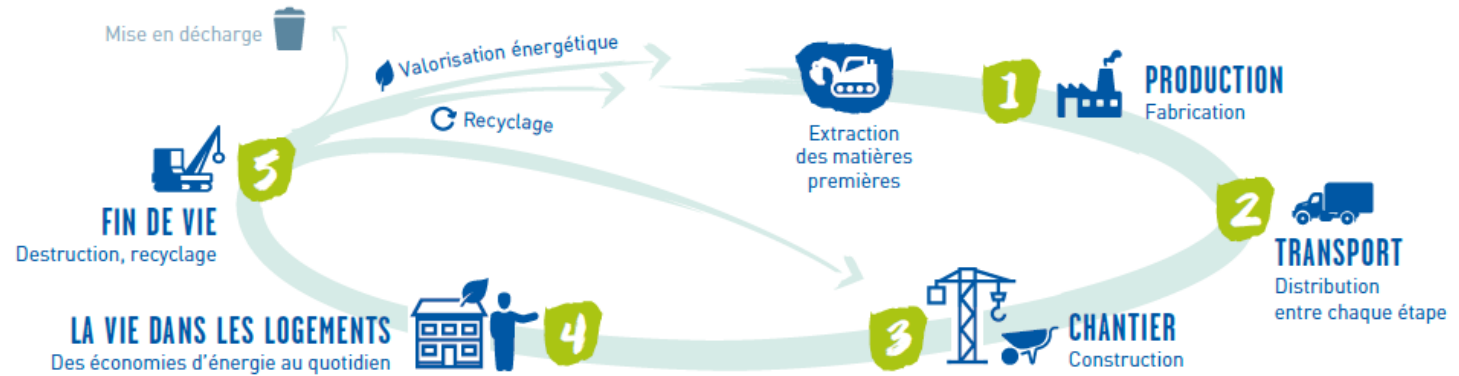
**Potentiel
de production
du bâtiment**

RT 2012

Référentiel « énergie-carbone » :



Méthode



Performance **environnementale**
sur le cycle de vie du bâtiment

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

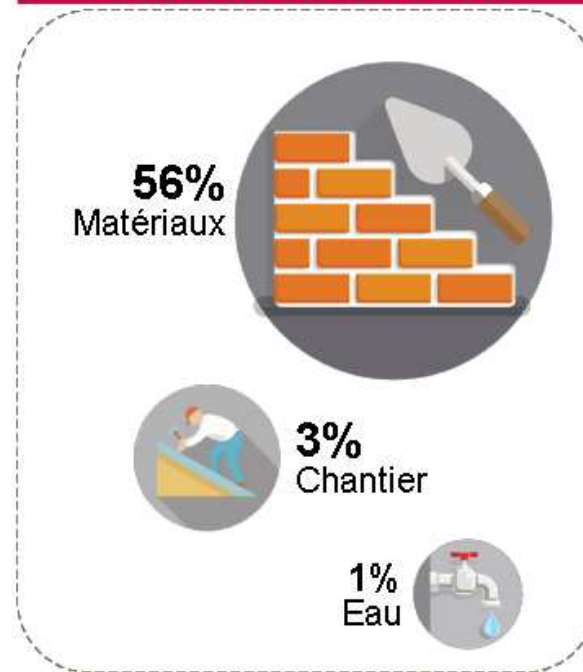
Référentiel « énergie-carbone » :

OÙ SE TROUVE LE CARBONE DANS
LE BÂTIMENT ?

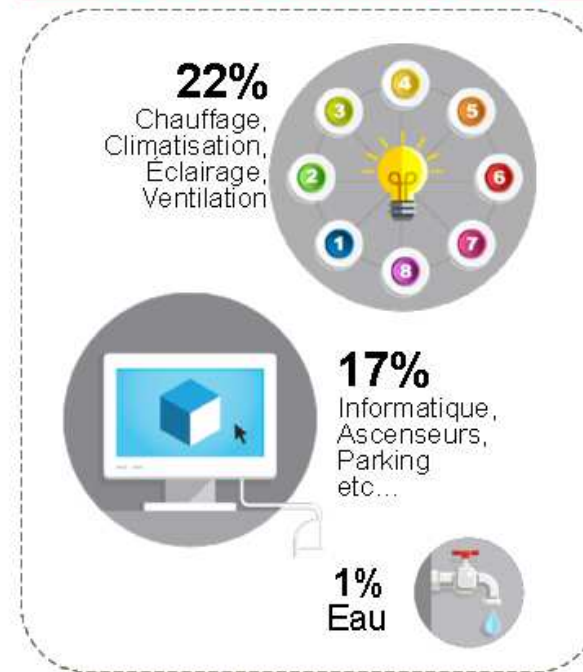


(*) Résultat du test HQE Performance pour l'échantillon 2012 – 2013 bureaux et logements collectifs pour une construction neuve dont la performance thermique est supérieure ou égale à la RT

60% PHASE DE CONSTRUCTION*

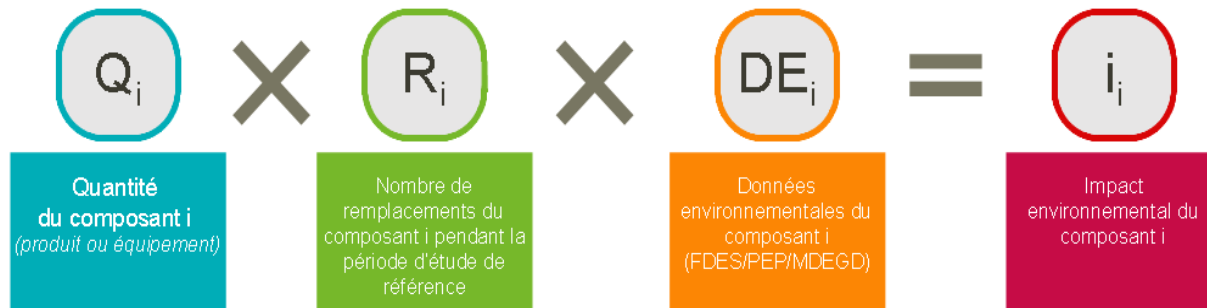


40% PHASE D'EXPLOITATION (50 ANS)*



Référentiel « énergie-carbone » : Calcul Eges

- ♦ Le calcul de l'impact environnemental d'un composant, d'un service ou d'une consommation est réalisé en associant une donnée environnementale à une quantité précise ;
- ♦ Par exemple pour un composant i :



La somme des « i » est ramenée à la surface de plancher (SDP) et calculée pour toute la période d'étude de référence = 50 ans (PER).

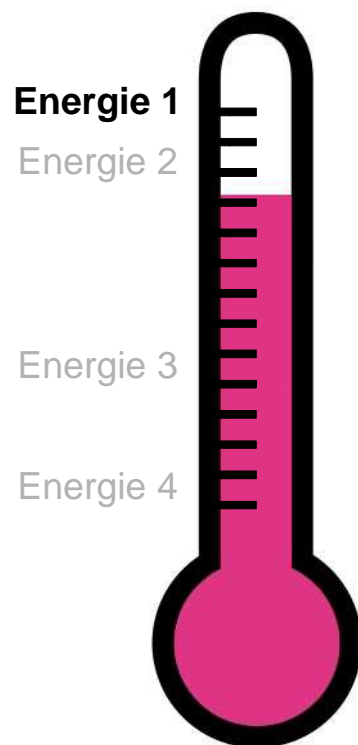
Calcul produits de construction et des équipements :
Eges (PCE) \leq Eges_{max} (PCE)

Calcul Bâtiment :
Eges \leq Eges_{max}

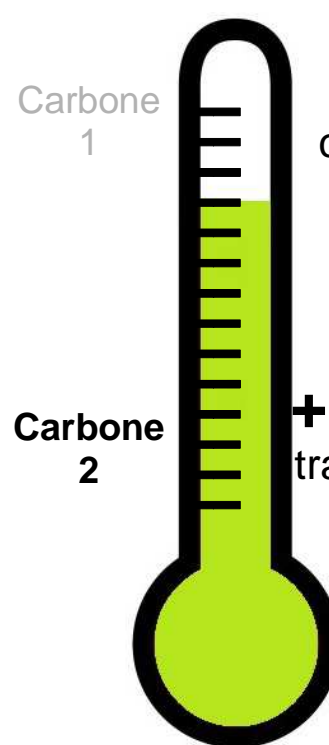
Référentiel « énergie-carbone » :

Sobriété et efficacité

Réduire les besoins du bâtiment, limiter les consommations des systèmes



Bilan
BEPOS



CO₂ du bâtiment

Évaluation de l'empreinte carbone et identification des leviers

+ réduction des émissions en travaillant à la fois sur les produits et sur les énergies consommées

Un label délivré par 5 certificateurs



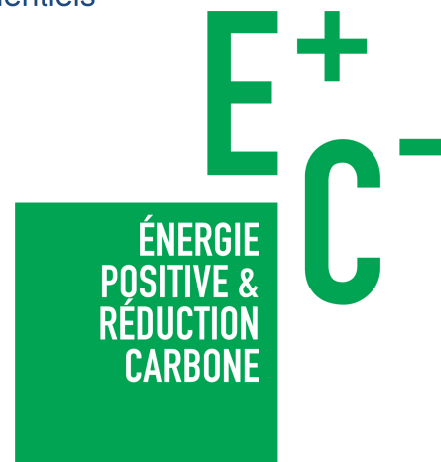
Pour les bâtiments non résidentiels



Pour les maisons individuelles



Pour les logements collectifs et maisons individuelles



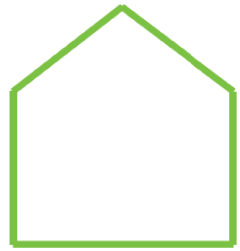
Pour le logement collectif et individuel groupé, les résidences services et les établissements médico-sociaux



Pour les logements collectifs et maisons individuelles

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Comment participer?



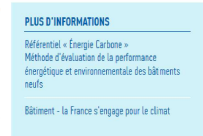
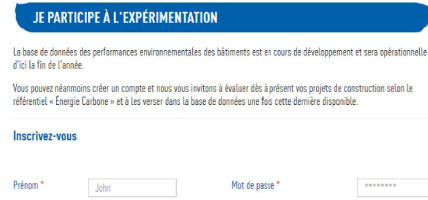
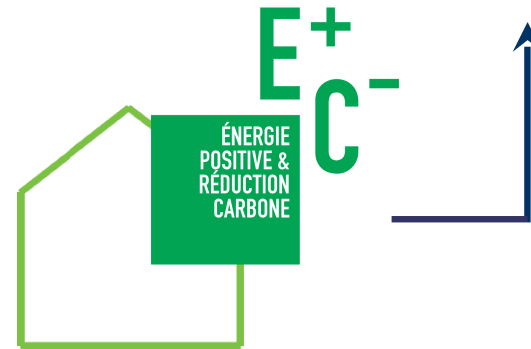
Bâtiment récent

construit ou en projet en métropole

Étude énergétique + Étude ACV multicritères

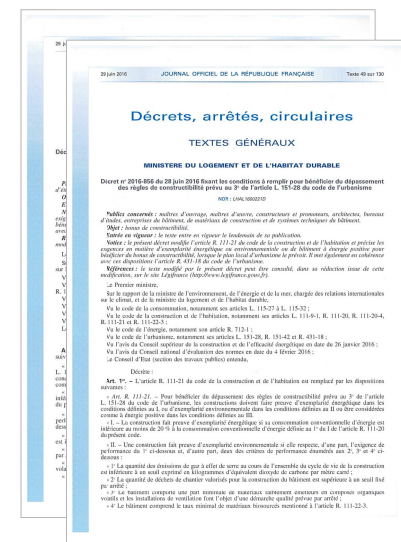
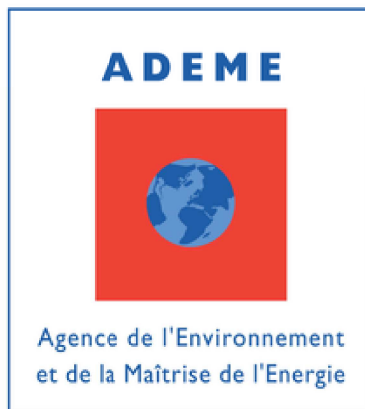
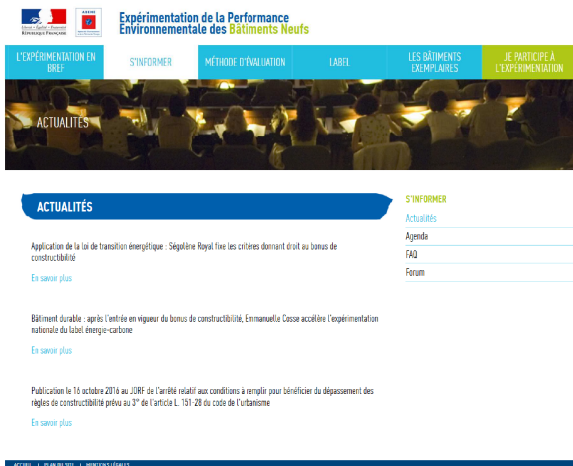


Certificateur



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Quel accompagnement ? Quels appuis ?



S'informer & trouver des réponses

Documents clés, événements, FAQ, forum

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>

Trouver du soutien

Dispositifs de soutien financier à la réalisation d'études ACV
Communautés ACV

Obtenir un bonus de constructibilité

Bâtiment exemplaire

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Quel accompagnement ? Quels appuis ?

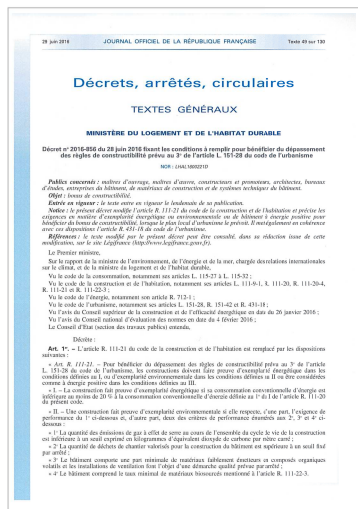
bonus de constructibilité

L'autorité compétente en matière d'urbanisme peut autoriser, via son document d'urbanisme, un dépassement des règles de constructibilité au maximum de 30%

pour les constructions neuves (bâtiment neuf ou extension), faisant preuve

- d'exemplarité énergétique ou
- d'exemplarité environnementale ou
- Étant à énergie positive

La collectivité doit avoir mis en place ce dispositif et avoir défini les niveaux de dépassements octroyés sur chacun des critères. **Ces niveaux de dépassement ne sont pas cumulatifs.**



Arrêté du 12 octobre 2016

Conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Quel accompagnement ? Quels appuis ?



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DREAL Hauts de France

Spécifiquement pour les bailleurs sociaux des Hauts de France en 2017:

- Incitation financière sous la forme d'un surplus de subvention : 1000 € par logement

- PLUS/PLAI (en maîtrise d'ouvrage directe)

- 400 premiers logements (400 K€)

- Réserve prise sur la dotation régionale

HLM

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Quel accompagnement ? Quels appuis ?



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DREAL Hauts de France

Critères d'éligibilité pour les bailleurs sociaux :

- **s'engager à intégrer l'expérimentation nationale**
- **dépôt d'une demande de label E+C- visant au moins le niveau de performance 2 en énergie et 1 en carbone**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Quel accompagnement ? Quels appuis ?



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DREAL Hauts de France

Spécifiquement pour les bailleurs sociaux des Hauts de France en 2017:

- Comité de sélection et de suivi partenarial de l'ensemble de la démarche

- Actions locales de valorisation et de communication

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE